

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Marché de prestation de services De gardiennage et de fermeture de l'établissement

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Marché à procédure adaptée en application des articles
R2123-1 et R2123-4 du Code de la commande publique

Annexe 1 : certificat de visite

Marché publié le :
Vendredi 6 juin 2025

Limite de remise des offres :
Vendredi 4 juillet 2025 à 18h00

1. PROCÉDURE

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

2. POUVOIR ADJUDICATEUR

2.1. Nom du pouvoir adjudicateur : École nationale supérieure d'art et de design de Nancy, dénommée dans ce document « ENSAD ».

2.2. Adresse postale : École nationale supérieure d'art et de design de Nancy
1 place Charles Cartier-Bresson
54000 Nancy

2.3. Contacts auprès desquels les informations peuvent être obtenues :

Contact administratif et financier :

Marine AUSSÉDAT, secrétaire générale : marine.aussedat@ensa-nancy.fr

Contact technique :

Enguerran WILLAUME-REAL, responsable technique et bâtiment : enguerran.willaume-real@ensa-nancy.fr

2.4. Obtention des pièces du marché :

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé au lien suivant :

www.ensad-nancy.eu/marches-publics/

Les annexes du CCTP revêtent un caractère confidentiel, elles doivent donc être demandées par mail à l'adresse suivante : enguerran.willaume-real@ensa-nancy.fr. Compte tenu du caractère confidentiel de ces documents, les candidats non retenus et qui ne sont pas allés au bout du processus de sélection s'engagent à supprimer tous leurs exemplaires de ces annexes, ainsi que les mails les contenant, à l'issue du processus de sélection.

3. OBJET DU MARCHÉ

3.1. Le marché concerne les prestations permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes : surveillance, gardiennage et fermeture de l'établissement.

3.2. Le présent marché n'est pas alloti.

4. CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

4.1. La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

79713000-5 Services de gardiennage

79714000-2 Services de surveillance

75251000-0 Services d'incendie

4.2. Les spécifications des prestations attendues et les locaux sur lesquels elles portent sont décrites au Cahier des Clauses Techniques Particulières. Les candidats ne peuvent apporter aucun complément à ces documents.

4.3. Une visite préalable du site est obligatoire. Un rendez-vous est à prendre auprès de :

Enguerran WILLAUME-REAL, responsable technique et bâtiment : enguerran.willaume-real@ensa-nancy.fr

Il sera remis à chaque candidat une attestation de visite qui devra être jointe dans le dossier de candidature

NB : la non-participation à la visite constituera lors de la phase d'analyse des candidatures un motif de rejet automatique de la candidature et de l'offre.

4.4. Le candidat est informé que le marché sera conclu dans l'unité monétaire EURO (€).

4.5. Le délai de validité des offres est fixé à cent-vingt (120) jours de la date limite de réception des offres.

5. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Document	Annexe
Règlement de consultation	Annexe n°1 au RC : certificat de visite
Acte d'engagement	Annexe n°1 à l'AE : cadre de prix Annexe n°2 à l'AE : DC4
CCAP	Annexe n°1 au CCAP : règlement intérieur de l'ENSAD
CCTP	Annexe n°1 au CCTP : consignes gardiennage Annexe n°2 au CCTP : consignes télésurveillance Annexe n°3 au CCTP : plans du site Annexe n°4 au CCTP : calendrier type

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

6.1. La visite obligatoire doit être réalisée conformément à l'article 4.3. du présent RC

6.2. Interdiction de soumissionner

En application du Code de la Commande Publique, le marché ne peut être attribué à des opérateurs économiques ayant fait l'objet des mesures d'exclusion définies par le code. L'ENSAD se réserve le droit d'exclure la candidature d'un opérateur économique pour l'un des motifs évoqués aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique.

6.3. Co-traitance

Les prestations du présent marché ne peuvent pas faire l'objet de co-traitance.

6.4. Sous-traitance

Les prestations de levée de doute uniquement peuvent faire l'objet de sous-traitance.

6.5. Le candidat doit satisfaire les obligations liées à l'exercice du type de prestation du présent marché, et notamment être titulaire d'un agrément « dirigeant » délivré par le CNAPS.

7. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats fourniront un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

7.1. Pour la partie portant sur la candidature :

- Une lettre de candidature sur le modèle du formulaire DC1, complétée, datée et signée par le représentant du candidat ;
- Une fiche Siren ;
- Un RIB avec IBAN ;
- Une présentation succincte de l'entreprise (date de création, nombre de salariés...);
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- L'acte d'engagement (AE) complété, daté et signé par le représentant légal du candidat ;
- Le certificat de visite signé par le représentant de l'ENSAD ;
- Le formulaire DC4 le cas échéant ;
- Les attestations d'assurance couvrant le champ des prestations demandées ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvent qu'il a satisfait ses obligations fiscales et sociales, et les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail.

7.2. Pour la partie portant sur l'offre :

- Un mémoire technique détaillant la proposition commerciale du candidat, le descriptif des moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre pour la réalisation du marché, une liste de références pour des prestations similaires à l'objet du présent marché dans des établissements similaires, ainsi que tout

document permettant d'apprécier les capacités professionnelles, technique et financières du candidat ;

- Le cadre de prix, ayant valeur de bordereau de prix unitaire (BPU), présent en annexe 1 de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le représentant du candidat.

7.3. Les variantes ne sont pas autorisées.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, soit le 4 juillet 2025 à 18h00.

8.1. Transmission des offres

Le dossier sera à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante :

marine.aussedat@ensa-nancy.fr (indiquer dans l'objet du mail : marché de prestation de gardiennage). Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée. Toute offre enregistrée après l'expiration du délai sera déclarée irrecevable.

Si plusieurs offres sont transmises successivement par le même candidat, seul la dernière offre transmise dans le délai imparti est pris en compte par l'ENSAD. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation. Le candidat est tenu de fournir, dès notification du marché, une attestation d'assurance prouvant que son entreprise est couverte en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution de ses missions ainsi que les documents prévus dans le CCAP.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

8.2. Langue et monnaie

Les offres des candidats sont entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO (€).

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

9. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

9.1. Indemnisation des candidats

Il n'est pas prévu d'indemnités versées aux candidats ayant remis une offre.

9.2. Admissibilité des offres

Toute offre identifiée comme inappropriée par l'ENSAD ne sera ni analysée, ni classée.

Sera considérée comme non régularisable :

Offre inappropriée : offre sans rapport avec le besoin de l'ENSAD

Sera considérée comme régularisable :

Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète. Conformément à l'article R. 2152-2 du Code de la Commande Publique, il est possible de régulariser les offres jugées irrégulières, à condition que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre.

L'ENSAD pourra, dans le respect des dispositions des articles R. 2152-3 à R. 2152-5 du Code de la Commande Publique, écarter une offre jugée anormalement basse. Sera qualifiée d'offre anormalement basse l'offre qui ne correspond pas à la réalité économique et pour laquelle le soumissionnaire n'a pas été en mesure de justifier ses prix suite à une demande formulée par l'ENSAD.

9.3. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'évaluation des candidatures, si l'ENSAD constate que des pièces dont la production est réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter les documents et informations transmis. Les candidats concernés disposent alors d'un délai de cinq jours ouvrés maximum pour y répondre.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas demander de précision ou de complément d'offre et ainsi rejeter l'offre en l'état.

L'ENSAD écartera la candidature d'un candidat qui, par sa participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation aurait eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, en application de l'article L. 2141-8 du Code de la Commande Publique. L'ENSAD écartera les candidats ne présentant pas le niveau minimal de capacité professionnelle suivant : agrément délivré par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

9.4. Évaluation des candidatures

Conformément aux articles R. 2152-7 et L. 2152-7 du Code de la Commande Publique, l'ENSAD choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, en fonction des critères pondérés suivants :

Critère n°1 : Prix (sur 50 points)

Apprécié sur la base de la réponse du soumissionnaire à l'annexe n°1 à l'AE. Le montant pris en compte pour comparer les offres entre elles sera le montant total en € TTC du cadre de prix, ayant valeur de PBU.

L'offre la moins-disante se verra accorder la note maximale de 50 points.

Les autres offres obtiendront des notes résultant de la formule :

Note de l'offre « Np » = $(Md / Ma) \times 50$

Où :

Ma = Montant en € TTC de l'offre du soumissionnaire noté

Md = Montant en € TTC de l'offre la moins-disante

Critère n°2 : Valeur technique (sur 50 points)

Sous-critère n°1 : Organisation spécifique proposée en adéquation avec les besoins du marché (20 points)

Modalité d'élaboration et de transmission du planning, suivi et traçabilité des interventions, réactivité en cas d'urgence, capacité à pourvoir au remplacement d'un agent, procédure pour détecter et prévenir les retards à la prise de poste, mode d'organisation interne de l'entreprise de la phase de réception de la demande de prestation jusqu'à l'exécution de celle-ci

Sous-critère n°2 : Moyens humains attribués à l'exécution des prestations (10 points)

Composition des équipes, effectifs dédiés, qualifications et expérience du personnel

Sous-critère n°3 : Pilotage et encadrement de la prestation (10 points)

Identité et CV des interlocuteurs, gestion de la relation client, contrôles, encadrement sur site

Sous-critère n°4 : Expérience (5 points)

Missions similaires sur des établissements de même type

Sous-critère n°5 : Performances en matière de protection de l'environnement (5 points)

9.5. En cas d'égalité sur la note globale, le candidat retenu sera celui dont la notation du critère prix est la plus élevée.

En cas de parfaite égalité sur tous les critères, lorsque la note obtenue à chacun des critères ne permet pas de faire la différence entre deux candidats, le candidat retenu sera celui dont la réponse est parvenue à l'ENSAD en premier.

10. NEGOCIATION

Conformément à l'article R2123-5 du Code la commande publique, le présent marché pourra faire l'objet d'une négociation avec les candidats ayant remis une offre recevable. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

11. NOTIFICATION

- 11.1. L'information aux candidats non retenus sera transmise par mail.
11.2. La notification au candidat retenu sera transmise par mail.

12. RECOURS

En cas de litige et après règlement amiable infructueux, le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY
5 place de la Carrière
C.O. n° 20038
54036 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 17 43 43
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de la justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

« **lu et approuvé** » (mention manuscrite)

Le candidat,

À le

Cachet et signature

Annexe 1 au RC

ATTESTATION DE VISITE DES LIEUX AVANT REMISE DES OFFRES

Objet : marché de prestation de services de gardiennage et de fermeture de l'établissement

Je soussigné(e), Madame, Monsieur
Représentant (e) légal de l'entreprise

..... ;
dont le siège social est situé

.....
atteste avoir procédé à une visite des lieux afin de prendre en considération toutes les sujétions
et contraintes, techniques et matérielles, inhérentes à la future exécution des prestations :

le :

Nom, signature du représentant de l'ENSAD
Et cachet

Fait à

Le

(signature et cachet commercial de l'Entrepreneur)